

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

22<sup>ème</sup> année - N° 4147 - Jeudi 16 Juin 2022 - Prix : 200 Fc

VIE CHÈRE

## La flambée des prix gagne les petits ateliers de Mohéli



AFFAIRE ME IDRISSE :

**Me Fahmi estime  
les poursuites « excessives »**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 16 au 20 Juin 2022**

**Lever du soleil:**

**06h 23mn**

**Coucher du soleil:**

**17h 50mn**

Fadjr : 05h 13mn

Dhouhr : 12h 10mn

Ansr : 15h 05mn

Maghrib: 17h 53mn

Incha: 19h 07mn



## DIPLOMATIE

## "La diplomatie est l'instrument de mise en œuvre de la politique étrangère"

*Bientôt, les Comores vont célébrer les 47 ans de l'indépendance. Dans un entretien qu'il a accordé à La Gazette, Imam Abdillah, Directeur Général de la Coopération Internationale, nous éclairons sur la diplomatie et la coopération du pays à l'international. Rien qu'entre 2019 et 2022, plusieurs accords multisectoriels ont été signés avec des institutions mais aussi avec des pays.*

La diplomatie est l'instrument de mise en œuvre de la politique étrangère. Dans les pays, comme les nôtres, structurellement fragiles et relativement moins influents sur la scène internationale, la coopération internationale devient le bras armé pour assurer le développement des pays. Depuis les Comores indépendantes, la doctrine de la politique étrangère des Comores s'est focalisée, notamment, sur le rayonnement du pays dans le monde et l'orientation de la diplomatie au service du développement. « Durant 47 ans, les régimes qui se sont succédé ont, chacun, contribué à l'atteinte de cet objectif. La particularité qui a été enregistrée ces 6

dernières années, c'est la mise en place d'une vision à moyen terme, avec des paramètres et des résultats bien définis. En d'autres termes, le Chef de l'Etat a tracé une vision assortie d'un plan de développement auquel s'alignent toutes les politiques de développement sectorielles et les axes de coopération bi et multilatérale », montre Imam Abdillah, le Directeur Général de la Coopération Internationale.

Selon lui, sous l'éclairage du président Azali, le pays s'est doté d'une vision à moyen terme et d'un plan développement économique. Ceci a permis à la diplomatie comorienne de recadrer et redéfinir les axes de coopération avec nos différents partenaires bi et multilatéraux. « Le chef de l'Etat a donné des orientations claires sur le développement économique du pays. La coopération internationale s'est donc investie à resserrer les liens de coopération avec les partenaires au développement. Rien qu'entre 2019 et 2022, plusieurs accords multisectoriels ont été signés notamment avec les Nations Unies, le Maroc, l'île Maurice, le Sénégal, le Royaume Uni, les Emirats Arabes Unis, la



France ou encore le Japon. Nous avons également engagé des processus qui devront aboutir, d'ici la fin de l'année, avec la Tanzanie, le Mozambique, l'Ethiopie le Ghana, le Kenya, la Chine et la Corée », annonce-t-il.

Sur le plan de coopération régionale, le pays a assuré, malgré la

conjoncture sanitaire qui a freiné son élan, la présidence de la Commission de l'océan Indien, dont les principaux résultats ont été le plan de riposte contre la COVID-19 et l'évolution institutionnelle de la COI.

Nassuf Ben Amad

**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



### CORPS DE LA PAIX AUX COMORES APPEL D'OFFRES

Société de gardiennage et de sécurité pour les bureaux et les résidences de Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix Américain a l'intention d'offrir un contrat à prix ferme pour une société de sécurité et de surveillance des bureaux et des résidences de Corps de la Paix.

La société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un email à l'adresse suivante: [PCComoros@peacecorps.gov](mailto:PCComoros@peacecorps.gov) avant **le 30 juin 2022 à 16 :30**. Aucune soumission en retard ne sera acceptée. Nous allons seulement prendre en considération les candidatures envoyées par e-mail.

Pour demander une visite des sites, veuillez contacter Mr Youssouf Moussa à [myoussouf@peacecorps.gov](mailto:myoussouf@peacecorps.gov) ou au **+269 360 01 01**.



### UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement

#### COMMUNIQUE

#### Exposition du public aux ondes radioélectriques

**Moroni, le 9 juin 2022**

L'ANRTIC est l'autorité qui veille sur le respect des valeurs limites d'exposition du grand public aux ondes radioélectriques conformément à la loi N°14-031/AU relative aux communications électroniques.

Le déploiement des stations radioélectriques est encadré par ladite loi et ses textes complémentaires, en particulier les antennes relais du réseau de la 2ème génération (dite GSM), du réseau 3G et le réseau 4G. L'ANRTIC contrôle la conformité des équipements radioélectriques exploités en Union des Comores.

Pour les installations radioélectriques comme les antennes relais des téléphonies mobiles (2G, 3G et 4G) les valeurs limites d'exposition des ondes électromagnétiques fixées par les organismes internationaux comme l'OMS, l'IUT ou encore la Commission Internationale de Protection Contre les Rayonnements Non Ionisant (**ICNIRP en anglais**) sont fournies en niveau de champ électrique et s'expriment en volt par mètre (V/m). Le cas d'une antenne relais d'un réseau 2G ou 3G ou 4G, cette limite est de 61 V/m.

Et L'ANRTIC effectue des mesures des niveaux d'exposition de rayonnement électromagnétique des émetteurs de téléphonie mobile des opérateurs de l'Union des Comores depuis l'ouverture du marché à la concurrence. Le niveau maximal du champ électrique relevé dans les sites des réseaux des opérateurs est cent (100) inférieurs à la valeur limite des organisations internationales.

Actuellement, les résultats de mesures faites à chaque année par l'ANRTIC ne révèlent une dangerosité causée par les ondes émises par les antennes relais des opérateurs.

L'ANRTIC continuera à renforcer les contrôles de conformité sur les nouvelles installations des antennes relais et veillera de façon permanente au respect des conditions techniques d'exploitation des stations radioélectriques.

L'ANRTIC qui procède à des contrôles avant et après l'installation rassure enfin la population qu'il n'y a aucune inquiétude sur le niveau des émissions des antennes relais exploités en Union des Comores.

## VIE CHÈRE

# La flambée des prix gagne les petits ateliers de Mohéli

*Depuis la hausse de prix des produits pétroliers, les micro-entreprises et les prestataires du secteur informel sont abandonnés à leur triste sort et chacun se débrouille comme il peut. Ils ne peuvent que surenchérir leurs services et produits sans aucun contrôle de la part des autorités concernées.*

Depuis l'annonce de la hausse des prix du carburant dans le pays, les comoriens ne cessent de subir les effets de cette spirale inflationniste qui ne s'arrête

plus, par les augmentations en cascade des prix des produits et prestations de service. Pour gonfler un pneu de voiture à Fomboni, le prestataire en face de l'Alliance française de Fomboni fait payer ce service 200 FC au lieu de 100 FC auparavant, soit une augmentation de 100%, d'autres le font à 150 FC. « Ainsi les autorités vont comprendre que la vie est chère » se justifie ce réparateur de pneu.

Dans les ateliers de soudure, tout est revu à la hausse sans aucune proportionnalité par rapport au nouveau tarif du Kwh d'électricité.

Est-ce une anarchie ? Pourtant il existe dans le pays un service de contrôle des prix. Pour réparer un objet qui coûte 3000 FC dans ces ateliers de soudure il faut payer 4000 FC. L'augmentation du prix du Kwh à 198 fc est le seul argument avancé par ces artisans.

« Nous utilisons un compteur triphasé. Ce qui signifie que nos droits de compteur sont deux fois plus chers que les compteurs domestiques. Et c'est sans tenir compte de la consommation mensuelle puisque nous consommons beaucoup plus que les ménages » se

justifie Nasser Hafidhou le propriétaire d'un atelier de soudure à Msiwapvé (quartier de Fomboni). « La seule solution pour équilibrer les dépenses liées à nos travaux c'est l'augmentation du prix du service. Un truc de 500 fc on le fera à 1000 fc. Certes chacun a sa clientèle et tout travail se négocie mais partout dans les ateliers de soudure, les prix augmentent » s'explique-t-il.

Cet avis est également partagé par les menuiseries de la place. Pour faire la commande d'un lit de mariage qui se négociait à 175 000 FC il faut maintenant dépenser plus de

200 000 FC. A Mkandra meuble, situé au quartier de Comotel (Fomboni), comme dans d'autres menuiseries tout est en hausse. « Effectivement il y a du changement car ce que nos clients nous payaient avant ne nous arrange plus actuellement. Avant on faisait payer 450 000 fc la chambre complète. Mais maintenant il faut avoir au minimum 500 000 fc » prévient Mohamed Chadhuili, chef des menuisiers à Mkandra meuble, l'une des menuiseries les plus fréquentées de l'île.

Riwad

## AFFAIRE ME IDRISSE :

## Me Fahmi estime les poursuites « excessives »

*Suite à la sortie médiatique du procureur général, Me Fahmi Said Ibrahim, doyen des avocats au barreau de Moroni a accepté de réagir. Selon lui, il estime qu'il eut été plus responsable de la part du procureur général de déplorer les propos malheureux de Me Idriss sans pour autant chercher du petit dans le tribunal.*

Alors qu'ils voulaient tenir un sit-in silencieux pour contester la mesure prise à l'encontre de Me Idriss, les avocats du barreau de Moroni ont été refoulés par les forces de l'ordre de l'enceinte du palais de justice. Et le procureur général a remis une couche dans cette affaire en montrant que sit-in pourrait compromettre le fonctionnement régulier de l'administration et de l'appareil judiciaire qui risquerait de porter préjudice à la justice. Une décision qui n'est pas passé auprès des avocats. Selon Me Fahmi Said Ibrahim, le sit-in était une manière de manifester leur mécontentement dû à une décision prise par les chefs de juridictions. « Pour tous les avocats, cette décision est une voie de fait en ce sens qu'elle n'est susceptible d'être rattachée à aucun texte de droit. Or n'étant pas une décision judiciaire, elle ne pouvait être qu'une décision

administrative. Que dès lors, quand une administration prend un acte administratif unilatéral, cet acte doit se baser sur un texte de droit. Dans le cas d'espèce, c'est un acte administratif, il est incontestable. Sauf que cet acte est manifestement illégal. Ce matin le barreau de Moroni a saisi le tribunal administratif pour l'annulation mais dans l'urgence, il a demandé à ce qu'il plaise au tribunal de suspendre cette décision qui est manifestement illégale », explique-t-il, tout en montrant qu'ils n'avaient perturbé aucunement l'administration.

En conférence de presse, le procureur général a annoncé qu'ils ont saisi le conseil de discipline sur ce sujet mais aussi ont saisi le bâtonnier pour avis de poursuite au pénal pour des propos diffamatoires et des injures publiques et outrage à magistrat. Et Me Fahmi estime que ces poursuites sont excessives. « Me Idriss a été excédé par l'attitude du parquetier présent ce jour. Ce dernier a stoppé sa plaidoirie alors que la police de l'audience est du ressort du président de l'audience. Me Idriss a, après qu'il ait été interrompu, ce qui est extrêmement rare par ce que la parole de l'avocat est libre à l'occasion de sa plaidoirie, il a quitté la salle d'audience. C'est en partant de celle-ci, et une fois à l'extérieur de la



salle, lorsqu'il a été interrogé par des journalistes, qu'il a tenu ces propos malheureux. Que maintenant, qu'ils veulent se baser sur ces propos pour le poursuivre pénalement, ils ont parfaitement le droit. Mais les avocats constitués par Idriss et le barreau vont sans doute aussi démontrer que l'intention coupable fait défaut par ce que les propos sont sortis Ab Irato, une parole ou un acte commis dans la colère peut trouver des circonstances atténuantes par ce que non prémédité. Maître Idriss a été malheureusement excédé,

il a agi dans la colère sans préméditation. Je rappelle qu'aucun avocat n'a approuvé le propos tenu. Donc le poursuivre pénalement, ça ne va pas dans le sens de l'apaisement », souligne-t-il. Et d'ajouter : « Quelle a été l'utilité de prendre un acte administratif unilatéral alors qu'ils allaient suivre la procédure régulière en saisissant le barreau et en engageant cette procédure pénale. Etonnant ».

Et le chef du parquet général a encore envenimé la situation. Selon lui, si petit il y en a au tribunal, c'est

peut être les avocats. Des propos jugés inquiétants par le doyen du barreau de Moroni. « Personnellement, je regrette que le procureur général ait tenu ces propos qui ne font qu'envenimer les choses et la relation entre avocat et magistrat. Je pense qu'il eut été plus responsable s'il avait remis les choses dans le contexte, déplorer les propos malheureux de notre jeune confrère sans pour autant chercher du petit dans le tribunal. Je trouve ça regrettable », avance-t-il, avant de dire que « il est difficile d'excuser les propos tenus à l'occasion d'une conférence de presse préparée et préméditée pour venir un fine, sans colère, dite exactement la même chose que Me Idriss au détail près que Me Idriss n'a pas prémédité son propos ».

Pour rappel, le conseil de l'ordre du barreau de Moroni refuse de recevoir une requête émanant du parquet général près la Cour d'appel de Moroni, demandant de statuer sur le cas de Me Idriss Mze Mogni, interdit d'exercer après avoir traité le procureur de la République de « petit procureur ». Le Conseil pose un préalable pour recevoir la requête, seulement sur la levée des sanctions qui pèsent sur Me Idriss, privé de plaidoirie jusqu'à nouvel ordre.

Andjouza Abouheir

*Le Président de la République, Azali Assoumani a inauguré, dimanche 12 juin dernier, le navire Falik Njema, au port de Mutsamudu, à Anjouan. C'est la première fois que l'Etat se dote d'un navire de cette envergure, pouvant transporter à la fois une cinquantaine de conteneurs et près de 12 000 tonnes d'hydrocarbures.*

Après la réception du bateau Falik Njema à Moroni en mai dernier, le chef de l'Etat a procédé à son inauguration officielle, au port de Mutsamudu. C'est la première fois que l'Etat se dote d'un navire de cette envergure, pouvant transporter à la fois une cinquantaine de conteneurs et près de 12 000 tonnes d'hydrocarbures. Ce porte-conteneurs de 64m de long et 12m de large, aura, à titre d'exemple, la capacité de transporter une centaine de voitures et/ou 40 engins lourds. Azali Assoumani a exprimé sa joie de vivre ce moment important lié au développement du

## TRANSPORT MARITIME

## Le navire Falk Njema inauguré par Azali

secteur des transports, et a saisi l'occasion pour rappeler que « la mer constitue pour l'archipel, un atout majeur pour devenir un acteur de premier

rang dans le concert des régions maritimes ». « Cette acquisition est une grande avancée en matière de promotion du secteur des transports mariti-

mes, et une véritable opportunité pour les opérateurs économiques et la population, dans son ensemble », déclare le président Azali.

Pour rappel, c'est sur fonds propres, que le gouvernement a acquis ce navire afin de doter le pays de moyens de transports maritimes adéquats. Ainsi, le Président a insisté sur la nécessité de faire bon usage de ce bien et de l'entretenir. Le Chef de l'Etat a rappelé que le passage du cyclone Kenneth, l'apparition de la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne ont considérablement affecté l'économie nationale et que « le pays va malheureusement traverser, pendant un certain temps, d'autres moments difficiles, avec notamment la hausse des prix ». Il a donc indiqué qu'il fallait trouver les solutions idoines qui permettront de faire face à cette période difficile

comme ce nouveau navire qui « va contribuer à réduire les délais de transit, mais aussi à faciliter les livraisons de différents produits, à des tarifs préférentiels »

Le ministre des transports maritimes parle d'un pas majeur et de projets de rénovation et construction de petits ports de plaisance qui sont en étude. Dedans inclus, le dragage du port international Ahmed Abdallah Aberemane, le seul en eau profonde aux Comores. Kamil Youssef, directeur général de la SOCONAM (Société Comorienne de Navigation Maritime), remercie le chef de l'Etat de vouloir renforcer sa flotte après le petit navire Djoumbé Fatima, qui assure le ravitaillement inter-îles.

Nabil Jaffar



Innauguration Falk Ndjema.

## COUPE DES COMORES :

## Finale dans les profondeurs maritimes

*Dimanche prochain, le stade de Moroni sera le théâtre de la finale de la coupe des Comores entre Gombessa et Alizé Fort. Le rouge et le jaune qui symbolisent les deux formations risquent fort de dominer les gradins du stade de la capitale. Gombessa et Alizé Fort tenteront de soulever chacun de son côté l'avant dernier trophée de la saison.*

La finale de la coupe des Comores verra s'opposer Gombessa sport de Mutsamudu au Tchale-Tchale de Salimani dans le Hambu. Ça sera aussi une finale pour deux poissons qui ont su au cours des siècles rusés pour échapper aux filets des gros chalutiers. C'est aussi le retour au premier plan d'une formation historique qui a fait vibrer des milliers de supporters dans les années 70-80 jusqu'à au début de la décennie 1990. Des joueurs aussi charismatiques que les Troubi, Ladri, Disco qui ont enchanté les fans du ballon rond durant des années. Face aux rouges de Mutsamudu se dressera une équipe jeune qui n'a pas le passé de Gombessa mais qui est toute aussi vaillante et qui voudrait inscrire son nom pour la première fois au palmarès de la coupe des

Comores, l'un des deux trophées les plus convoités.

Dans la première demi-finale, Gombessa Sport était opposé à Étoile du Centre de Salamani venue de l'île de Mohéli. A l'issue des 90 minutes de jeu, les rouges de Mutsamudu ont terrassé les Centriste de Salamani par le score sans appel de 3-0. A la 38ème minute d'abord par Ahamadi Abdou puis dans les dernières minutes de la rencontre. Par deux fois, Djailane Roihimou (83, 88ème) a fait couler le mur des verts et blanc pour placer son équipe dans la bonne orbite pour la finale de la coupe des Comores.

Après avoir obtenu son pass de rester dans l'élite jeudi dernier, en écrasant Aventure Club (4-1), Alizé Fort faisait face à Espoir Club de Nioumachoi. Si la victoire n'était pas aussi fructueuse que celle de leurs adversaires en finale, elle est toute aussi précieuse. Le Tchale-Tchale, surnom de l'équipe de Salimani se retrouve en finale de la plus grande des coupes 5 jours après avoir sauvé son maintien en première division. Sur un match très équilibré, les deux formations se sont rendues coup sur coup jusqu'à la 81ème minute où les jaunes de Hambu ont marqué l'unique but de



la rencontre. L'essentiel est de gagner aurait dit l'autre, la manière c'est une histoire de goût. Les rouges et jaunes nous donnent rendez-

vous ce dimanche au stade de Moroni pour une ambiance en apnée. A vos tubas.

AS Badraoui

## Numéros utiles

## Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Gendarmerie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Mohéli: 772 01 37

## Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Mohéli: 772 03 71

## Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Mohéli 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

## Hopitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

## Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 773 43 43  
Meck: 773 36 40

## MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18



Moroni, 15 June 2022

Dossier Réf :No : OPS/HRM/2022-00

## AVIS DE RECRUTEMENT

## VNU National

## Responsable U-Report : Engagement des Jeunes et Documentation

## I. Informations générales

L'UNICEF Comores recherche activement un ou une VNU national (e) Spécialiste  
Responsable U Report ; Engagement des Jeunes et Documentation

Fonction du superviseur/Niveau : Spécialiste SBC  
Unité Organisationnelle : Programme  
Lieu de travail : Ngazidja- Anjouan- Mohéli  
Grade : UNV  
Date estimative d'entrée en fonction : 15 juillet 2022

## Qualifications requises :

Pour plus d'informations sur les responsabilités du poste, merci de récupérer les TDRs au niveau du bureau UNICEF (ramohamed@unicef.org)

## II- SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invités à déposer leurs dossiers de candidature au plus tard le 23 juin 2022 à 17.00 heures, heure des Comores.

Tout dossier incomplet ou soumis après le deadline (23 juin 2022) ne sera pas considéré.

Seuls les dossiers de candidature incluant tous les documents requis (cv, lettre de motivation et copie des diplômes) pourront être retenus pour la sélection.

## Remarques :

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.  
L'UNICEF est un environnement non-fumeur.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et recevront une réponse officielle à leur demande de candidature.

Pour toutes informations additionnelles sur cette publication merci de contacter notre Associée Senior aux Ressources Humaines ramohamed@unicef.org ou notre Chef des Operations bpinah@unicef.org